



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 24 février 2025 – 20h15 – au Foyer de la Grande salle**

Présidence : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

Personnes excusées : Mmes Doris CHRISTEN et Christelle DEBONNEVILLE ainsi que MM. Edgar DIEPERINK, Florian MAGNIN, Jean-Marie RENAUD et David WYSS.
Mme Anne-Laurence BERGER, Municipale est également excusée.

Personne absente : *aucune*

* * *

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **42** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. **Nomination d'un.e secrétaire de séance**
2. **Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2024**
3. **Communications du Bureau**
4. **Préavis 14-2024 : Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC, rapport de la commission *ad hoc***
5. **Dépôt du préavis 01-2025 : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes-Réparations des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines**
6. **Informations de la Municipalité**
7. **Divers et propositions individuelles**

1. Nomination d'un.e secrétaire de séance

La Présidente informe que le secrétaire titulaire, M. Florian MAGNIN sera absent à cette séance. Afin que le Conseil communal puisse valablement délibérer, conformément à l'article 71a de la loi sur les communes, un secrétaire remplaçant doit être désigné. Le Bureau propose Mme Sarah VERMOT en qualité de secrétaire de séance et la Présidente demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas, Mme Sarah VERMOT est élue tacitement.



2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2024

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins deux abstentions. La Présidente remercie son rédacteur.

3. Communications du Bureau

La Présidente

- informe de la démission de Mme Christelle DEBONNEVILLE à la suite de son déménagement hors de la commune et donne lecture d'un courrier adressé par ses soins au Bureau du Conseil communal ;
- adresse ses félicitations à Mme Susie GIGER qui a remporté deux médailles au Swiss Bakery Trophy grâce à ses crackers, les Susie's Sunbursts ;
- adresse ses remerciements à tous les acteurs de notre village qui ont contribué aux événements festifs de la fin d'année 2024.

Dates à venir

- 13 mars : soirée jeux organisée par l'ADIG
- 15-16 mars : trail du Mont-Bailly
- 21-29 mars : Chœur mixte de St-Oyens
- 22 mars : Carnaval de Gimel sur le thème des Super-héros
- 1^{er} avril : séance du Conseil communal

4. Préavis 14-2024 : Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC, rapport de la commission ad hoc

La Présidente passe la parole à M. Corentin PASCHE, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission ad hoc.

La parole est donnée à l'Assemblée qui ne la prend pas.

La Présidente clôt la discussion et relit les conclusions du préavis :

Le conseil communal décide :

1. *D'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025.*

Par **40 OUI** et **0 NON** et **1 ABSTENTION** le préavis 14-2024 non amendé est accepté

M. Heinz FORRER : remercie le Conseil communal pour son soutien et sa confiance.



5. Dépôt du préavis 01-2025 : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes- Réparations des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines

La Présidente passe la parole à M. Laurent GUIGNARD pour la lecture des conclusions du préavis.

Ce préavis est soumis à la commission des finances et une commission *ad hoc* pour un rapport au Conseil communal. Pour l'étude de ce préavis, le Bureau a nommé la commission *ad hoc* suivante :

Commissaires
Mme Sophie CROISIER
Mme Amandine COULLARD-DESCOS
M. Jean-Marie RENAUD
M. Denis HUMBERT
M. Jean-Luc RICHARD

6. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO

En lien avec la **question 01-2024** de Mme Mary CROISIER, la Municipalité informe qu'elle a pris contact avec Swisstopo afin de faire modifier le nom de l'alpage du Mont-Bailly, démarche précédée d'une intervention similaire de la part de M. Marcel GROSJEAN qui avait déjà pris contact avec cet organisme. La modification interviendra à l'occasion de la prochaine mise à jour des cartes nationales.

Une modification des **horaires de la déchèterie** est décidée à compter du 1^{er} mars 2025. Pour les personnes privées, les horaires seront les suivants : mercredi de 13h30 à 18h00, vendredi de 15h00 à 18h00 et samedi de 08h30 à 15h00. Pour les entreprises, les horaires seront le mardi de 15h00 à 17h30 et le vendredi de 13h00 à 15h00. A noter que des habitants se sont plaints de la rigidité du personnel en charge du contrôle des déchets. A ce propos, il est rappelé que les personnes en charge de ces contrôles font leur travail et si elles sont peut-être plus strictes que dans le passé, elles ne font que mettre en œuvre les instructions reçues.

L'inauguration de la **nouvelle UAPE** est prévue le 29 mars prochain.

Les travaux de **transformation de l'Hôtel de l'Union** débuteront le 3 mars prochain. La durée exacte des travaux n'est pas encore connue. Un passage sera aménagé pour permettre le maintien de l'accès à la « Souris verte ».

Une séance d'information destinée à la population sur le **projet de fusion** aura lieu le 25 février en présence de M. Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes. Le 25 mars aura lieu une seconde séance d'information destinée à la population, mais spécifiquement sur la convention de fusion. Le Conseil communal de Gimel ainsi que les Conseils généraux de Saubraz et St-Oyens devront se prononcer sur le projet de convention de fusion le 19 juin 2025. Si elle est acceptée par les trois Conseils, une votation populaire interviendra le dimanche 28 septembre 2025.

Dans la perspective du départ à la retraite de M. Gérard GAUDARD, un nouvel engagement est intervenu au service de la Voirie en la personne de M. Michele CARUSO.



M. Heinz FORRER :

Informe que la réalisation du **PECC** entre dans sa 3^e phase, à savoir la réalisation d'un plan d'action. La commission climat et environnement sera impliquée dans cette étape. Une feuille de route doit être envoyée au canton d'ici la fin du mois de mars.

M. Philippe REYMOND :

Concernant la parcelle 363 où se situent les **containers portes-à-cabines**, une 14^e correspondance est intervenue avec la DGTL le 31 janvier dernier. Le dossier est désormais en main du service juridique de ce département qui devrait se prononcer d'ici l'été.

Le **PACOM** est à bout touchant à la suite de la première mise à l'enquête qui a fait l'objet de quelques oppositions. Des séances de conciliation sont intervenues et le traitement des oppositions est en cours. Une enquête complémentaire sera ouverte le printemps prochain.

S'agissant de la **Place de la Vernette**, le rapport de synthèse rédigé par ABA Partenaires SA, ainsi que le rapport du groupe de travail sont désormais publiés sur le site internet de la commune. Afin de tenir compte des avis exprimés lors des ateliers participatifs, le cabinet d'urbanisme ABA Partenaires a reçu mandat de la Municipalité de retravailler le projet et de faire des propositions réalistes en lien avec les points qui sont ressortis à l'occasion des ateliers participatifs.

La **stratégie régionale sur la gestion des zones artisanales** est à bout touchant après 8 à 10 ans de travaux. La commune avait demandé que le secteur de la Piquette soit éligible en qualité de zone artisanale en lien avec le domaine du bois et des matériaux pierreux. Le 11 mars à Yens, l'ARCAM présentera le projet à l'échelle du district en présence des Conseillères d'Etats LUISIER BRODARD et MORET. Une mise à l'enquête sera ensuite ouverte à l'issue de laquelle les Conseils des communes concernées devront se prononcer.

S'agissant du projet de **parking payant de la Place de la Vernette** dont un préavis devait initialement être présenté lors de la séance de ce jour, il s'avère qu'un règlement de police doit encore être approuvé suite à un changement intervenu le 1^{er} janvier 2025. Le dépôt du préavis s'en trouve dès lors retardé.

L'arrivée du printemps permettra de faire avancer l'instauration des **zones 30 km/h** dans le village. La signalisation a été commandée.

La reprise des **travaux de la route d'Aubonne et de la route de Saubraz** est prévue la semaine prochaine.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Mary CROISIER : remercie M. Marcel GROSJEAN ainsi qu'une tierce personne pour leur soutien en faveur du **changement de nom du Mont-Bailly**. Remerciements également adressés à la Municipalité et au Bureau du Conseil communal pour le traitement de la question 01-2024. Swisstopo a répondu que le changement des cartes en ligne interviendra en mai 2025. Reste aux organisateurs du Trail à effectuer également ce changement de nom.
M. Laurent GUIGNARD : confirme en sa qualité de Président du Trail qu'une fois le changement officiellement réalisé chez Swisstopo, le nom du trail du Mont-Bailly sera corrigé en conséquence.



Conseil communal de Gimel

Mme Carole BOURGEOIS : demande si quelque chose se dessine pour les **véhicules ventouses** qui jonchent le parking de la Vernette. Rappelle également les problèmes de **sécurité devant le Denner**.

M. Philippe REYMOND : dans le cadre du projet de la Vernette est étudiée la possibilité d'élargir le chemin de la Chomaz. La question de la sécurité devant le parking Denner est connue et est aussi une préoccupation de la Municipalité qui met tout en œuvre pour améliorer la sécurité de tous les usagers du domaine public bien que le lieu en question soit très difficile à sécuriser compte tenu de la multitude des usagers qui s'arrêtent ou transitent par cette route.

M. Jean-Marie PASCHE : remercie la Municipalité pour la pose de **panneaux limitant le trafic du chemin des Ânes et du chemin de Bochet** aux riverains et au trafic agricole. Qui va toutefois s'assurer de sa bonne application ?

M. Philippe REYMOND : relève que cette route est en mauvais état. En raison de sa largeur, elle doit être limitée au trafic des bordiers et des activités agricoles. Jusqu'alors, elle était souvent utilisée comme délestage du trafic en provenance de Bière et Saubraz en direction de Nyon. Les travaux à la Route d'Aubonne ont également accentué le trafic sur cet axe pour éviter le feu de signalisation. La seule possibilité de la Municipalité pour assurer la sécurité des lieux était de limiter le trafic à l'appui de la pose de panneaux. Le respect de la signalisation est une compétence de la gendarmerie qui ne peut bien sûr pas mettre un agent sur site en permanence.

M. Stéphane BOURGEOIS :

i) revient sur le **projet de fusion** et avoue être étonné d'apprendre dans la presse la tenue d'une séance d'information destinée à la population alors que le Conseil communal n'est pas lui-même préalablement informé. A ce sujet, il est important que notre Conseil reçoive des informations en amont du préavis qui sera déposé le moment venu. De plus, est-ce que la Municipalité a prévu d'aller à la rencontre de la population en plus des séances publiques prévues pour informer et défendre ce projet de fusion ?

ii) remercie pour la publication en ligne des rapports sur le **projet le Vernette**. Est-ce qu'il est également prévu d'informer la population au travers d'un avis par exemple, sachant que tout le monde ne consulte pas le site internet de la commune.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) attend de prendre le pouls de la population à l'occasion des séances d'information. Il est également possible de prévoir une séance destinée spécifiquement aux membres du Conseil communal.

ii) relève que la population a été bien impliquée que ce soit au travers des ateliers participatifs ou des diverses communications sur le sujet. Les membres du Conseil communal peuvent également faire office de relais auprès de la population.

Mme Carole BOURGEOIS : appuie la proposition d'organiser une séance d'information dédiée aux membres du Conseil communal.

La Présidente sonde l'Assemblée sur la proposition de séance d'information dédiée. Une majorité se prononce en faveur de la proposition.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h00.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin